

ses clients et se contente uniquement pour tout gain des commissions afférentes à des transactions effectives et non imaginaires.

Si X est un de ces rares courtiers, tellement rares que nous nous demandons s'il en existe un seul dans toute l'étendue du Canada, notre article ne le visait pas. Il aurait agi sagement en faisant le mort, ce qui lui aurait évité de dénaturer le sens de ce que nous avons réellement écrit.

Fort heureusement pour lui, X a gardé l'anonymat; car ceux qui ont lu l'article et la critique qu'il en fait auraient de son intelligence une triste idée.

LA DOMINION COTTON

Le bruit court que la Dominion Cotton Co. pourrait bien fermer ses usines.

On prétend qu'elle est bien approvisionnée de coton brut et que ses directeurs estiment que ce serait pour la compagnie une bien meilleure opération commerciale de vendre pour \$2,100,000 la matière première qui lui a coûté \$1,500,000 que de la transformer en produits fabriqués.

Le coton brut de la dernière récolte se paie des prix très élevés et la hausse qui est depuis longtemps à l'ordre du jour pour ce produit n'est probablement pas encore arrivée à son terme, car il semble certain que la récolte sur pied sera fortement déficitaire.

Pourquoi la Dominion Cotton, dans de pareilles conditions, vendrait-elle ses approvisionnements? On prétend qu'elle a acquéreurs et qu'elle réaliserait \$600,000 de profits en vendant. Ces acquéreurs sont évidemment des manufacturiers ou des courtiers opérant pour le compte de manufacturiers. Tout en payant une prime aussi élevée les acheteurs calculent faire un bénéfice en transformant le coton brut; bénéfice qui échappera à la Dominion Cotton, si elle vend sa matière première.

Il nous semble que l'intérêt de la Dominion Cotton n'est pas de vendre ses approvisionnements de coton, mais, au contraire, de travailler sa matière première. En supposant même que les bénéfices à réaliser des produits fabriqués ne soient pas supérieurs à ceux de la vente du coton brut qu'elle a en mains, elle se doit à elle-même et elle doit à tous ceux qu'elle emploie et qui, dans le passé ont, par leur travail, contribué aux gains que se sont partagés les actionnaires, de laisser ses usines en activité. Pendant des années jusqu'en 1900 inclusivement ses actionnaires ont reçu des dividendes au taux de 6 p. c.; en 1901, le dividende est tombé à 4-1-2 p. c. et, depuis lors, il n'en a pas été distribué. La Compagnie a eu des moments difficiles à traverser, dont on la croyait entièrement sortie, tellement même qu'on semblait croire tout dernière-

ment que l'ère des dividendes allait s'ouvrir de nouveau. On savait, en effet, que la Dominion Cotton avait acheté en grandes quantités avant la hausse la matière première nécessaire à son industrie et que, de ce fait, elle devait nécessairement réaliser des bénéfices considérables.

La rumeur plus haut citée vient bien à l'appui de ce qu'on savait de ces achats.

Mais il faut se méfier de ces rumeurs par le temps qui court. Nous avons un marché facilement excitable en ce moment et ce ne sont pas de telles rumeurs qui peuvent calmer les esprits.

Supposons que la Dominion Cotton vende sa matière première; elle encaisse, de ce fait, \$600,000 de profits; d'autre part, elle ferme ses usines et ne produit plus. Les profits de la vente serviront à rembourser des emprunts, diminueront ses charges d'intérêts à payer à ses prêteurs; elle améliorera la situation future, mais ne donnera rien de tangible à ses actionnaires ordinaires qui verront, au contraire, d'un mauvais œil la fermeture des usines. Pas de matière première, pas de travail. Pas de travail, pas de production et partant aucune source de profits, d'où pas de dividendes en perspective. Les actions d'une entreprise qui ne rapportent pas baissent par la force même des choses. Le capitaliste qui compte sur des dividendes se lasse de n'en point recevoir et sacrifie ses titres.

Nous nous demandons s'il n'y a pas encore là quelque coup de bourse en préparation; s'il n'y a pas dans la coulisse quelque manipulateur qui verrait d'un bon œil une chute de l'action de la Dominion Cotton et l'aiderait au besoin?

L'action de la Dominion Cotton, d'après les bruits ayant actuellement cours, ne nous paraît pas bonne à toucher. Nous croyons qu'il faut se méfier de toute valeur en général, sur laquelle on cherche à attirer l'attention du spéculateur ordinaire. Ce qu'on en dit, ou ce qu'on en fait dire n'est rien; ce qui est tout, c'est la façon dont les tireurs de ficelles exploitent la rumeur qu'ils ont mise sur le tapis.

Au point de vue général la fermeture des usines de la Dominion Cotton serait une calamité, car elle jetterait sur le pavé plusieurs milliers d'ouvriers, en nous basant sur le personnel de ses divers ateliers en 1901.

Ce serait inhumain; car rien ne force la Dominion Cotton à vendre sa matière première. Nous posons même en principe que son intérêt lui commande de l'employer elle-même; ses bénéfices n'en seront que plus grands, nous l'avons dit dès le début. Elle mettra plus de temps peut-être à encaisser les \$600,000 de profits que lui donnerait la vente de la matière première, mais le surplus de bénéfices à tirer des produits de sa fabrication

consolidera d'autant sa position pour l'avenir.

Fermer des ateliers quand rien n'y force n'est pas faire œuvre d'industriels mais d'agoteurs.

LA PROTECTION CONTRE LE FEU

Nous commençons dans le numéro de ce jour la traduction d'une étude très documentée de M. P. H. Sims, secrétaire de la British America Assurance Company sur "Les Progrès de la Protection contre l'Incendie" qui a été présentée au mois de mars dernier à l'Insurance Institute de Toronto.

Nos lecteurs pourront apprécier le mérite de cette étude et y trouveront des enseignements utiles.

"Dans la préparation de cette étude nous écrit M. P. H. Sims, j'ai été fortement impressionné par ce fait que, malgré l'amélioration considérable au point de vue de l'efficacité des appareils modernes contre l'incendie, les pertes causées par le feu, relativement à la valeur de la propriété, ont augmenté et qu'il semble nécessaire non seulement d'améliorer l'efficacité des appareils pour les combattre, mais aussi d'adopter des méthodes intelligentes pour prévenir les cas d'incendie."

Ces quelques lignes indiquent suffisamment dans quel esprit a été écrite l'étude que liront nos lecteurs. Ce n'est pas uniquement un exposé historique de la question de la Protection contre l'Incendie, mais aussi un guide pour ceux qui sont soucieux de conserver les biens qu'ils possèdent.

L'IMPERIAL BANK OF CANADA

Nous publions d'autre part le rapport de l'Impérial Bank of Canada sur les opérations de son dernier exercice.

Il ressort de ce rapport que les bénéfices disponibles au 31 mai étaient de \$976,935.64, provenant: des profits antérieurs reportés pour \$83,495.52; des primes sur les nouvelles actions émises pour \$411,312.00 et des profits sur les opérations proprement dites de l'année pour \$482,128.12.

De ces bénéfices, la totalité des primes sur actions nouvelles, plus une somme de \$100,000 prise sur les portées au Fonds de Réserve qui s'est enrichi de \$511,312.00 et atteint le montant total de \$2,636.312, représentant un peu plus de 88 p. c. du capital payé.

Une somme de \$20,000 a été consacrée à l'amortissement des édifices et de l'aménagement de la banque.

Les actionnaires ont reçu deux dividendes équivalant à 10 p. c. de la valeur au pair des actions pour \$285,237.37.

Après ces diverses répartitions, il reste une somme de \$160,386.27 au crédit du compte de profits et pertes, somme plus